

07 juin 2019 -17:42

Appartient à [Conseil des ministres du 7 juin 2019](#)

Prolongation des cadres linguistiques pour le personnel de la Cour constitutionnelle

Sur proposition du Premier ministre Charles Michel, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à prolonger les cadres linguistiques pour le personnel de la Cour constitutionnelle.

La Cour constitutionnelle a fixé ses cadres linguistiques par une ordonnance du 14 novembre 2018. Selon cette ordonnance, les cadres linguistiques ne doivent pas être modifiés. Le projet veille donc à la prolongation de ces cadres linguistiques.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>